

AR Prefecture

063-216304337-20240113-05_2024-DE
Reçu le 17/01/2024
Publié le 17/01/2024

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 7
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-quatre, le treize janvier**, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

Délibération 05/2024 :

Objet : CONVENTION POUR LA STERILISATION DES CHATS LIBRES

Madame le maire explique que l'APA propose de signer une convention pour la stérilisation des chats libres. Cette convention engage la mairie financièrement seulement en cas de stérilisation. Madame le Maire propose de signer cette convention.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte la proposition de Mme Le Maire et l'autorise à signer la convention.

Y. BONY

